



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.469/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 mai 2019
Original : Anglais

18^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019

Point 5 de l'ordre du jour : Suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis

Projet de feuille de route de l'Evaluation à mi-parcours de la SMDD (2020-2021)

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Projet de feuille de route de l'Évaluation à mi-parcours de la SMDD (2020-2021)

I. Contexte

1. L'action régionale 7.2.4 de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) recommande ce qui suit : « *Procéder à une évaluation participative à mi-parcours de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, basée sur les données des 5 premières années relatives à la mise en œuvre de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions et à partir du tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité* ». Les résultats de cette évaluation seront soumis à la 21^{ème} Ordinaire Réunion des Parties contractantes (COP 21), de sorte que la mise en œuvre de la SMDD soit plus efficace au cours de sa deuxième phase et que les lacunes, les défis et les opportunités soient mis en avant.
2. Conformément à la Décision IG.22/5 « Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » (PA CPD), l'évaluation à mi-parcours reposant sur des indicateurs de la mise en œuvre du Plan d'action régional devrait également être entreprise en 2020-2021. Étant donné que la consommation et la production durables est l'un des trois thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PAM, l'évaluation à mi-parcours devrait orienter la préparation de la SMT 2022-2027. Cette évaluation mettra en évidence les principales évolutions en matière de consommation et de production durables dans les quatre secteurs économiques clefs couverts par le Plan d'action régional : alimentation, pêche et agriculture ; tourisme ; fabrication de biens de consommation ; logement et construction.
3. Le calendrier des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD s'inscrit dans le cycle de la SMT 2016-2021. Ces processus s'enrichissent mutuellement, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous ; la préparation de la SMT 2022-2027 devrait reposer sur les évaluations à mi-parcours de SMDD et du PA CPD. Les processus relatifs à la SMT, à la SMDD et au PA CPD se déroulent en parallèle selon une approche transversale. L'utilisation de méthodes et d'outils communs devrait être encouragée autant que possible pour favoriser la transversalité.

Tableau 1 : Calendrier indicatif des processus de la SMT, de la SMDD et du PA CPD

COP	Processus de la SMT	Processus de la SMDD	Processus du PA CPD
COP 21 (fin de l'exercice biennal 2018-2019)	Lancer l'évaluation et la révision de la SMT 2016-2021	Lancer l'évaluation à mi-parcours de la SMDD (5 années de données - période 2016–2020)	Lancer l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs
COP 22 (fin de l'exercice biennal 2020-2021)	Adopter la SMT 2022-2027	Approuver l'évaluation à mi-parcours de la SMDD	Approuver l'évaluation à mi-parcours fondée sur les indicateurs

4. À sa 85^{ème} Réunion (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2018), le Bureau des Parties contractantes a prié « *le Secrétariat d'établir, en temps voulu, un projet de décision thématique, y compris une feuille de route spécifique, concernant les processus d'évaluation à mi-parcours de la SMDD et l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD fondée sur les indicateurs, et de le présenter à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour examen et transmission à la COP 21* ».
5. Le Secrétariat assurera la cohérence entre les feuilles de route relatives aux évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD qui seront entreprises par les Centres d'activités régionales Plan Bleu et CPD, en étroite coopération avec la CMDD et les points focaux de ces deux centres. Par l'intermédiaire de son Comité de pilotage, la Commission devrait jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD, tandis que l'évaluation à mi-parcours du PA

CPD, qui repose sur des indicateurs, devrait être un exercice directement réalisé par le Secrétariat (CAR/CPD).

6. À sa 20^{ème} Réunion (Athènes, 23-24 janvier 2019), le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD renseigne sur les progrès et les lacunes concernant la mise en œuvre de la Stratégie et sur la durabilité en Méditerranée. L'efficacité de la Stratégie devrait être évaluée à un stade ultérieur de sa procédure d'examen, en 2024-2025.

7. L'évaluation à mi-parcours de la SMDD devrait être un processus ouvert et participatif et le fruit d'une action collective combinant à la fois des expertises internes et externes, y compris une analyse documentaire et la consultation des parties prenantes. À sa 20^{ème} réunion, le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé d'utiliser des méthodologies actuelles ou bien connues pour ce type d'évaluations et de baser la composante « auto-évaluation » de l'évaluation à mi-parcours sur la consultation des organismes et des partenaires du PAM, par le biais d'entretiens et d'ateliers, et d'utiliser les voies de communication pertinentes au sein du système PAM.

8. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont convenus que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD devrait également se faire à l'aune de critères quantitatifs et qualitatifs et tirer parti, entre autres, du tableau de bord et des études d'évaluation de la durabilité en Méditerranée (Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019, Etude prospective MED2050), en faisant état de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD et en recueillant les contributions des membres de la Commission, des Partenaires et des Composantes du PAM et d'autres parties concernées.

9. Enfin, le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé aux Parties contractantes, aux Points focaux du PAM et au Secrétariat d'allouer les ressources nécessaires à l'évaluation des stratégies régionales du PAM dans le Programme de travail et le budget du PNUE/PAM pour 2020-2021.

II. Éléments du mandat et ébauche de feuille de route

10. L'évaluation à mi-parcours de la SMDD sera fondée sur les principes ci-après :

- L'évaluation à mi-parcours de la SMDD permet de rendre sa mise en œuvre plus efficace au cours de sa deuxième phase et de mettre en avant les lacunes, les défis et les opportunités.
- Les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD serviront de base à l'élaboration de la SMT 2022-2027, les trois processus devant se dérouler en parallèle selon une approche transversale fondée sur des méthodes et outils communs.
- La CMDD, par l'entremise de son Comité de pilotage, jouera un rôle de premier plan dans l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD.
- L'évaluation à mi-parcours de la SMDD devrait être un processus ouvert et participatif et le fruit d'une action collective combinant à la fois des expertises internes et externes, y compris une analyse documentaire et la consultation des parties prenantes.
- La composante « auto-évaluation » de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD s'appuiera sur les consultations des organes et partenaires du PAM.
- L'évaluation à mi-parcours de la SMDD se fera à l'aune de critères quantitatifs et qualitatifs et tirera parti, entre autres, du tableau de bord et des études d'évaluation de la durabilité en Méditerranée, en faisant état de la mise en œuvre des initiatives phares de la Stratégie et en recueillant les contributions des membres de la CMDD, des Partenaires et des Composantes du PAM et d'autres parties concernées.

- Les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD seront soumis à la COP 22, en 2021.
11. L'ébauche de feuille de route de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD comprend les phases suivantes :
- ***Phase 1 (T1 - T3 2020) : Préparer et lancer le processus***
 - a) Définir la structure organisationnelle pour la gestion de l'évaluation ;
 - b) Recueillir les connaissances internes, les données brutes et les données probantes sur la mise en œuvre de la SMDD dans le cadre du système PAM – Convention de Barcelone, y compris les bonnes pratiques disponibles et les expériences, ainsi que les obstacles rencontrés ;
 - c) Mobiliser des experts indépendants pour réaliser l'évaluation externe ;
 - d) Mettre en place une plateforme en ligne pour faciliter la consultation des organes et partenaires du PAM ;
 - e) Rédiger un document de consultation reposant sur une analyse documentaire et recensant les réussites, les bonnes pratiques et les défis, ainsi que sur les résultats de l'évaluation externe.
 - ***Phase 2 (T4 2020 - T1 2021) : Réaliser l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD***
 - a) Créer des groupes consultatifs d'experts et définir leur mandat compte tenu des six objectifs de la Stratégie et des deux niveaux de mise en œuvre (régional et national) ;
 - b) Désigner les coordonnateurs des groupes d'experts ;
 - c) Mobiliser les participants qui prendront part aux travaux des groupes d'experts, en particulier au sein des organes compétents du PAM ;
 - d) Lancer la consultation des parties prenantes, en ligne (téléconférences, questionnaires) et en face à face (ateliers), sur la base du document de consultation ;
 - e) Rassembler les résultats des consultations et rédiger le rapport final.
 - ***Phase 3 (T2 - T4 2021) : Finalisation et soumission pour approbation***
 - a) Consulter la CMDD et son Comité de pilotage concernant le projet de rapport final de l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD ;
 - b) Lancer un examen interne au sein du Comité de pilotage de la CMDD et du Secrétariat, en y invitant toutes les Composantes du PAM ;
 - c) Soumettre le document pour différentes étapes d'approbation : Réunions de la CMDD et des Points focaux du PAM, COP 22.